

Commune de Liddes

Procédure pour l'organisation des lotos

Lors de la séance du 30 octobre 2013, les responsables des sociétés locales ont accepté d'apporter une modification de la procédure pour l'organisation des lotos de la commune de Liddes. Elle concerne le prix des abonnements de 90.-. Les autres points demeurent inchangés.

1 Horaire des lotos

L'horaire du loto est défini par la société organisatrice.

2. Nombre de séries

Le nombre de séries est limité à un maximum de 25 + 2 séries supplémentaires.

3. Prix des abonnements

1 carte enfant (1 carte par enfant, jusqu'à 12 ans)	Fr. 15.-
1 carte	Fr. 30.-
2 cartes	Fr. 50.-
3 cartes	Fr. 60.-
4 cartes	Fr. 70.-
De 5 à 8 cartes	Fr. 80.-
De 9 à 18 cartes	Fr. 90.-
Cartes supplémentaire	Fr. 10.-
Cartes personnelles autorisées.	

Liddes, le 18 novembre 2013

NB : Cette procédure n'est pas un règlement communal officiel mais relève d'un accord entre toutes les sociétés de la Commune.